Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20260211-D_08_2026-DE

VILLE DE PLOUESCAT

Conseil municipal du 11 fév

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉL

Date de convocation : 29 janvier 2026 **Conseillers en exercice :** 23 **Nombre de présents :** 21 **Nombre de votants :** 23

Présents : Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, Christine Le Ster, François Roué, Laurence Méar, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Jean Didou, Denis Saout, Florent Cardinal, Claudie Péron, Morgane Azou, Magalie Kersauzon, Florence Bihan, Marie-France Ropars, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars.
Absent excusé ayant donné pouvoir : Nicolas Bodennec à François Roué, Maïwenn Morvan à Magalie Kersauzon
Président de séance : Éric Le Bour **Secrétaire de séance** : Gérard Péron

---

Délibération n° D.08.2026
Finances – Demande de subvention Finistère 2030 V1 – Quai de Porsguen et cale de mise à l'eau

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

1/ Que le projet consiste d'une part à consolider et à rénover le quai de Porsguen. Les derniers travaux remontent à 1983. De conception, l'intérieur du quai est creux (type caisson) ce qui permet à l'eau de s'y engouffrer. Avec le temps et les remous provoqués par l'eau, le quai commence actuellement à s'affaisser sur lui-même. La corrosion des fers à béton et des fers de liaison accentue le phénomène. En divers endroits, nous constatons aussi un éclatement du béton (cancer du béton).

2/ Que les travaux à réaliser sont :
- L'insertion de ferrailles pour éviter l'écartement du quai (type croix de saint-André),
- La reprise de tous les bétons éclatés.

Des premières études techniques ont démontré qu'une rénovation permettrait de de stopper cette dégradation et de consolider le quai durablement. En parallèle, à la demande des utilisateurs du port, la cale de mise à l'eau existante va être revue (prolongement et consolidation).

3/ Que le coût du projet est estimé à 203 000,00 € HT.

4/ Que la proposition de demande de subvention est à hauteur de 101 500,00 € HT.

Le Maire entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- ***Approuve l'opération de travaux de consolidation et rénovation du quai de Porsguen et de la cale de mise à l'eau ;***
- ***Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1 (priorité 1).***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance
Gérard Péron

Le Maire
Éric Le Bour

MAIRIE DE PLOUESCAT 29430

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site internet de la Ville le.....

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »